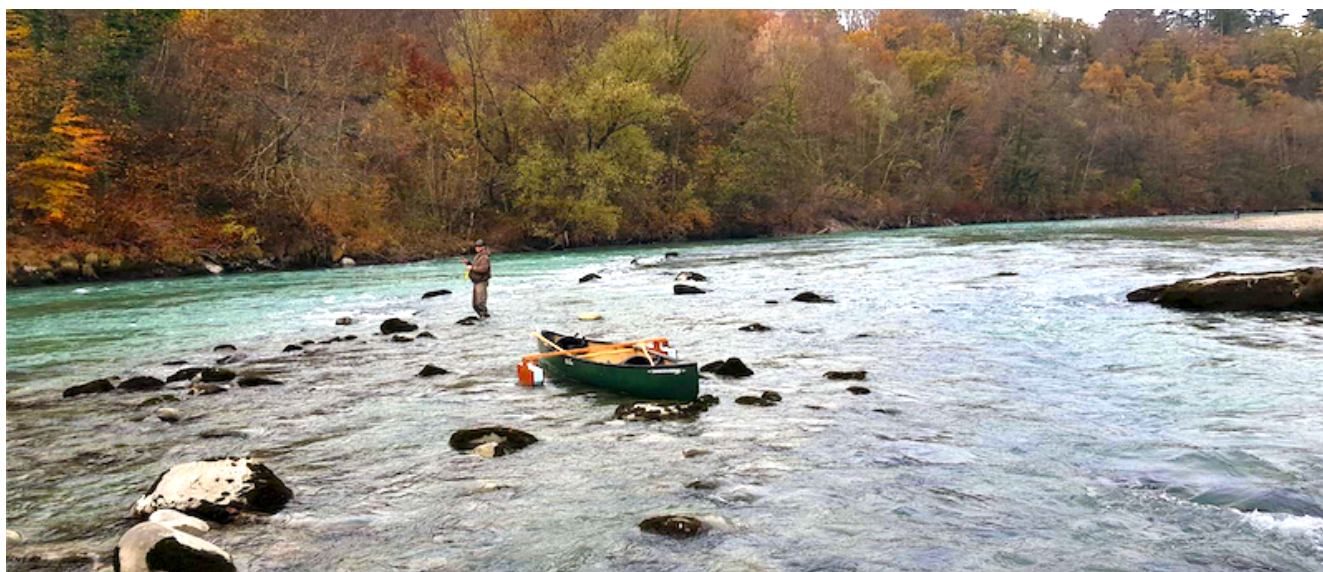


Page 1	Editorial - Pêche d'automne sur l'Arve ... un remède contre la morosité ambiante
Page 2	Gestion des espèces - Cormorans innombrables vs. ombres fortement menacés
Page 3	Et si on changeait ? - Position de la FSPG sur la surveillance de la pêche et la gestion de la nature
Page 4	Défendons notre passion - Édito du « Petri-Heil », magazine suisse alémanique de la pêche
Page 5	P'tites Nymphos - Brèves de la pêche locale et régionale
Pages 6-7	Théorème des arc-en-ciel - CQFD ! / Rivières comtoises - mort programmée ?
Pages 8-9	L'exemple scandinave - Du bien et ... du moins bien ...
Pages 10-11	Nouvelles de la FSP - Infos de notre faîtière nationale
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de la FSPG

Editorial : Plus que jamais ... allez à la pêche !!

(MP) Durant cette 2e période de semi-confinement due au rebond du Coronavirus, la pêche en rivières demeure encore et toujours une soupape bienvenue pour avaler un bon bol de nature. Ci-dessous l'Arve genevoise avec les eaux claires typiques de fin d'automne, propices à la pêche. Juste magique !



Dépaysement garanti ... aux portes de Genève



LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillinges,
74250 Fillinges

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

Tirage de couverture

Ci-dessous la réponse Maxime Prevedello, membre du BD de la FSP, à l'article intitulé "De l'espoir pour nos cours d'eau" de François Turrian, directeur romand de BirdLife, dans le 24 Heures du 01.10.2020.

Monsieur Turrian cite avec raison la modification de la Loi sur la protection des eaux entrée en vigueur en 2011 qui a permis de mettre en place les conditions légales et financières pour la renaturation des cours d'eau. Pour respecter l'équité, il aurait cependant pu signaler que cette modification fut le résultat direct de l'engagement des pêcheurs de la Fédération Suisse de Pêche FSP qui, grâce à leur initiative populaire fédérale "Eaux-Vivantes" déposée en 2006 avec plus de 160'000 signatures, a poussé le Parlement fédéral à changer la Loi.

Il est en outre assez piquant d'entendre le directeur romand de BirdLife se réjouir du fait que les poissons puissent à nouveau se reproduire dans ces tronçons renaturés de cours d'eau, alors qu'il soutient "becs et plumes" depuis longtemps les innombrables cormorans qui pillent les ressources piscicoles de nos lacs et les poissons fortement menacés de nos rivières, en s'opposant, via son association BirdLife, à toute intervention préventive dans les réserves d'oiseaux d'eau sur les lacs et fleuves de Suisse. Bref, on appelle ça "tirer la couverture à soi" ... ».

Lien vers l'article du 24heures : www.24heures.ch/de-lespoir-pour-nos-cours-deau-264972421830

Poissons menacés : modification de l'ordonnance

Source : section Médias de l'OFEV

Berne, 21.10.2020 - Les poissons et les écrevisses comptent parmi les espèces animales les plus menacées en Suisse. Lors de la séance du 21 octobre 2020, le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche, modifiant ainsi le statut de menace de 25 espèces de poissons et d'écrevisses indigènes. Dix de ces espèces ont vu leurs effectifs diminuer; leur statut de menace s'est donc aggravé. Les cantons seront tenus de davantage protéger ces espèces.

Au total, 75 espèces de poissons et d'écrevisses indigènes sont désormais recensées à l'annexe 1 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (OLFP). Si 9 d'entre elles sont d'ores et déjà éteintes, 16 sont menacées d'extinction, 10 fortement menacées, 12 menacées et 9 potentiellement menacées. Seulement 14 espèces sont considérées comme n'étant pas menacées. Pour 5 espèces, les données disponibles ne suffisent pas à déterminer un statut de menace.

Selon l'OLFP, **les cantons doivent déployer des efforts supplémentaires pour protéger les espèces dont le statut de menace s'est détérioré.** Avec l'actualisation des statuts de menace, les mesures mises en œuvre pour protéger cinq espèces (l'anguille, la truite du Doubs, l'ombre ainsi que deux espèces de gardon du sud des Alpes) bénéficieront d'un soutien financier accru de la part de la Confédération.

Commentaire de la FSPG : l'ombre de rivière est désormais une espèce **fortement menacée**, alors que les cormorans, oiseaux non menacés, continuent de proliférer sur les lacs et cours d'eau de Suisse, dévorant jusqu'à l'extinction les ombres et augmentant la pression sur les autres espèces de poissons. Notre solution : la gestion préventive de ces oiseaux piscivores en intervenant directement dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs en contrôlant les naissances ... plutôt que de les tirer une fois devenus adultes. Lien : www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-80801.html



Vidéo de démonstration du fixateur sur : www.pearllure.ch
Contact : Charles Kull : +41 79 425 10 00 / coolinvest@sunrise.ch

Piscivores et surveillance de la pêche : transfert de compétences nécessaire

La prédation des cormorans est chaque année plus importante sur le Léman, le Rhône et l'Arve, et elle s'additionne maintenant à celle des harles bièvres sur nos petits cours d'eau ! La plupart des gros poissons de l'Allondon portent ainsi de vilaines traces de becs. **Même les derniers géniteurs d'ombres communs ne sont pas épargnés !**

Et lorsque ce ne sont pas les piscivores qui les blessent, les truites lacustres qui trainent derrière les turbines du Seujet doivent faire face à des braconniers sans scrupules, pourtant facilement repérables pour celui qui se rend sur place en dehors des heures de bureau.

Alors que le cormoran est une espèce chassable, et que rien ne s'oppose à de véritables effarouchements avec des tirs, le discours officiel consiste malheureusement toujours à dire que « *les données ne sont pas suffisantes* », que « *la sous-commission faune va se fâcher si on tire des oiseaux* », que « *c'est dangereux, comprenez-vous ?* », ou alors qu'en zone OROEM « *on ne peut rien faire* », et que la base légale machin-chose n'est pas suffisante.

Pour la surveillance, c'est le manque de postes, les priorités fixées par le Conseil d'Etat, les exigences chronophages des agriculteurs ou la régulation de la grande faune qui expliqueraient qu'on ne voit pas grand monde avec un uniforme au bord des cours d'eau.

Bref, en un mot comme en cent, il y a une multitude de raisons, toutes plus valables les unes que les autres, pour que rien ne change. La FSPG propose donc que les compétences de contrôler la pêche et de tirer les oiseaux piscivores soient étendues, voire transférées, à d'autres services. **Moins débordés, et moins militants si possible.**

Gestion de la nature : un problème fondamental de recrutement ?

*« On a un peu trop tendance à opposer « plantes indigènes à protéger » aux « plantes exotiques potentiellement dangereuses », ce qui introduit un biais dans l'approche scientifique. L'approche sur les plantes envahissantes est rarement neutre, un seul effet négatif peut amener à placer une espèce sur la liste des plantes invasives alors que celle-ci peut aussi avoir des effets positifs. **C'est comme si l'on cherchait à préserver une nature d'antan, comme s'il y avait une nature pure, et une autre, pervertie par la main de l'homme.** Or, la nature s'est toujours transformée, elle s'est toujours adaptée à des conditions qui évoluent en permanence. Enfin, d'un point de vue éthique, on peut se demander s'il est juste de s'en prendre à ces plantes, qui pour la plupart, sont ici parce que ce sont les humains qui les ont introduites. On lutte ici en bout de chaîne contre les effets de la globalisation plutôt que de s'interroger sur les bienfaits ou non de la globalisation elle-même ».*

Ces paroles (**ci-dessus en italique**) sont celles du biologiste **Martin Schlaepfer**, de l'université de Genève, cité dans la Tribune de Genève du 6 juin 2020 (<https://www.tdg.ch/les-envahisseuses-sont-parmi-nous-162895485621>)



Commentaire de la FSPG : Pourquoi ce type de discours rationnel et nuancé n'est-il jamais produit à l'OFEV, ou dans la plupart des administrations cantonales ? Faut-il, pour être engagé comme gestionnaire de la nature en Suisse, être un idéologue de la conservation plutôt qu'un scientifique neutre et indépendant ? Il y a sans doute là un vrai problème de recrutement, pour ne pas dire de copinage, qui mérite d'être dénoncé.

Que l'on dénombre une fois, à l'OFEV ou dans l'administration genevoise, le nombre de fonctionnaires ou d'experts en charge de la nature qui sont passés par les associations environnementales, et l'on comprendra pourquoi il n'y a pas d'alternative au discours, pourtant ultra minoritaire chez les biologistes universitaires (il faut le dire et le redire !), sur la bonne et la mauvaise biodiversité, sur la création des zones OROEM, ou sur la nécessité de ne jamais tirer sur un oiseau, même lorsqu'il est d'intérêt public de le faire ! Que l'on ne s'étonne plus, dès lors, que le problème principal du Vallon de l'Allondon soit, pour l'Etat de Genève, sa colonisation par les espèces exotiques, et que la baisse marquée de sa dynamique alluviale, la pression démentielle du public, ou le manque d'eau chronique soient renvoyés aux calendes grecques.

Un poison pour notre passion

Source : Editorial de Nils Anderson, rédacteur en chef du magazine du Petri-Heil - octobre 2020

J'ai pu passer quelques jours en Valais par une météo radieuse jusqu'à la mi-septembre. A Naters, nous sommes restés en T-shirt sur le balcon jusqu'à dix heures et demie du soir. Pendant la journée, il faisait 30 degrés et l'eau de fonte du glacier d'Aletsch dévalait les gorges de la Massa comme si un nuage venait de déverser toute son eau. Malheureusement, c'est ainsi : la température excessive est notre compagnon permanent en septembre.

Néanmoins, la pêche en Valais est encore bonne, ce qui est probablement un résultat direct du concept de gestion du canton ; les poissons sont déversés pour y être capturés. Cela convient tout aussi bien aux pêcheurs valaisans qu'aux touristes, et est financé en grande partie par les indemnités versées par les exploitants des centrales hydroélectriques. C'est une solution pragmatique et aussi l'aveu que l'on ne peut pas compter sur le pouvoir régénérateur de la nature lorsque les variations quotidiennes du niveau des eaux et les innombrables endiguements nuisent à la dynamique des eaux courantes.

Un incident survenu directement au nord du Valais (Cf : dessin de presse ci-dessous) a récemment fait la une des journaux : à cause d'un traitement inadéquat (depuis 2018 !) du ballast des tunnels ferroviaires, des mortalités piscicoles sont survenues à maintes reprises dans la pisciculture du Blausee. Au total, plus de 10'000 truites ont péri, et nous pouvons éventuellement nous réjouir que la contamination ait été suffisamment toxique pour que les poissons meurent et ne soient pas commercialisés. En l'occurrence, cela ne fait aucune différence que l'aliment pour poissons soit biologique ou non. Et que penser de la quantité de poison issu du ballast qui se retrouve dans les sols et les eaux le long de nos milliers de kilomètres de voies ferrées chaque fois qu'il pleut ?

Face aux températures trop élevées, à la dégradation des cours d'eau, aux mortalités piscicoles et à la pollution des eaux souterraines - la réaction est souvent un commentaire du type : "Bah, ce ne sont que quelques poissons ...". Eh bien, **ces "quelques poissons" signifient beaucoup pour nous**. Nous sommes heureux d'investir du temps, du travail et de l'argent pour leur maintien, même si la situation ne devait pas vraiment s'améliorer ou devenir plus facile à l'avenir. **La pêche est et restera notre passion !**



C'est peut-être à cause de votre nourriture ?

(Source: Tages-Anzeiger)

P'TITES NYMPHOS

Agenda 2020-2021

Fermeture Rhône (1-2-3) et Arve* : lundi 30 novembre 2020. * Les secteurs 6 et 7 de l'Arve demeurent ouverts du 1er au 31 décembre 2020 pour la pêche de l'ombre commun **uniquement en mouche sèche**.

Ouverture «traîne» Léman : dim. 17 janvier 2021

AD FSPG : mercredi 3 mars 2021 (sous réserve Covid-19)

Ouverture rivières : samedi 6 mars 2021

Ouverture riv. limitrophes : samedi 13 mars 2021

Ouverture de l'ombre : samedi 1er mai 2021

AD de la FSP : sa 12 et di 13 juin 2021 (Tessin)

Le Talent ? Quel Talent ?

Dans l'article intitulé "**Se laisser guider par le Talent**" paru dans le Migros Magazine No 43 du 19.10.2020, l'auteur de l'article nous informe que cette rivière vaudoise abrite : « *une belle diversité de poissons, dont des ombres de rivière, des truites fario et arc-en-ciel ainsi que des vairons* ».

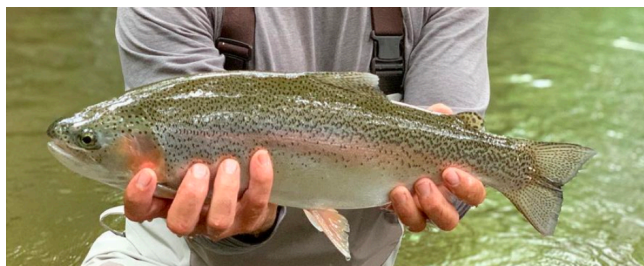
A la FSPG on hausse les sourcils lorsque la journaliste cite la truite arc-en-ciel parmi les habitants du Talent. En effet, cette espèce non-indigène est (hélas!) bannie de toutes les eaux courantes de Suisse, sa présence étant uniquement autorisée dans les plans d'eau fermés. Faut-il le rappeler, depuis des années les pêcheurs genevois (et suisses) demandent jusqu'au Tribunal Administratif Fédéral un assouplissement de cette règle pour le repeuplement des cours d'eau dégradés afin d'y maintenir des populations de poissons exploitables pour la pêche de loisirs ... **sans succès**. Selon l'article on pourrait penser que le Talent est « hors la loi » ... ou plus probablement ... la journaliste mal renseignée.

Buzz ... buzz ... buzz ...

On apprécie bien Antoine Grosjean, journaliste à la Tribune de Genève, qui montre un grand intérêt pour les sujets en lien avec la pêche et les milieux aquatiques. Toutefois, un article issu de sa plume dans la TdG du 18 octobre 2020 nous a interpellés. Il y relate un accident rarissime survenu à une passante sur le Pont de la Coulouvrenière qui enjambe le Rhône. Cette dame a été blessée au pouce par l'hameçon d'un leurre lancé par un pêcheur depuis la Promenade des Lavandières, située plus de 10 mètres en contrebas. Sans vouloir juger des circonstances d'un tel « lancer raté », il s'agit d'un regrettable accident provoqué par un concours de circonstances totalement improbable. Nous sommes de tout cœur avec la femme blessée. A relever que le pêcheur

s'est immédiatement porté au secours de la victime. Alors qu'en 2019 le nombre de morsures de chien a atteint des records à Genève avec 345 incidents déclarés au vétérinaire cantonal, on peut à juste titre regretter que la TdG ait donné autant d'écho à ce fait divers. Cela dit, merci aux pêcheurs de redoubler de vigilance lorsqu'ils lancent leurs lignes depuis la Promenade des Lavandières !

Des « arc » dans l'Arve ... mais aussi des des truites fario



L'automne a été propice aux captures de truites arc-en-ciel dans l'Arve ... genevoise. Dès la fin de l'été, ces poissons déversés dans la rivière en amont de la frontière suisse par la pisciculture d'Annemasse de l'AAPPMA du Chablais-Genevois, ont fait le bonheur de plusieurs pêcheurs et pêcheuses du canton. En effet, nombre de ces poissons a dévalé le courant en direction de la Suisse où ils ont fréquenté la retenue du barrage de Vessy et même pour certains, rejoint les secteurs plus en aval. Les gobages étant plutôt discrets, les captures ont été réalisées essentiellement aux leurres pour la pêche au lancer et au streamer pour la pêche à la mouche. La pêche aux appâts naturels a aussi été fructueuse. Il est à noter que ces repeuplements ont été financés par la FSPG qui, ayant appris qu'en raison du Coronavirus et l'interdiction de la pêche de loisirs en France durant le printemps 2020, ces poissons étaient restés « sur les bras » des pisciculteurs d'Annemasse, car il leur était interdit de les immerger dans les lacs de montagne de Haute-Savoie. C'est ce qu'on appelle une solution « gagnant-gagnant ». A noter que plus en aval, le SLRP a également repeuplé la rivière avec des truites fario de mesure, à la satisfaction de nombreux pêcheurs.

La pêche est un bon antidépresseur

Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi vous vous sentez si bien dans votre corps et votre âme lorsque vous pêchez ? Même lorsque vous n'attrapez rien ? La pêche à la ligne dans la nature a un effet positif sur votre système nerveux et peut donc contrecarrer le stress et la dépression.

Théorème de l'Arc-en-ciel

Soit une truite.

Si cette truite est facile à élever, disponible dans le bassin genevois, et tolérante aux écosystèmes humanisés, alors c'est une truite arc-en-ciel.

Si cette arc-en-ciel est triploïde, alors elle ne se reproduira pas, et préservera le potentiel génétique des truites fario sauvages, au cas où l'avenir leur deviendrait à nouveau favorable.

Si cette arc-en-ciel est adulte, elle pourrait concurrencer les poissons indigènes pour la nourriture et/ou l'habitat.

Soient le Rhône et l'Arve, rivières dont la productivité piscicole des secteurs genevois, toutes espèces confondues, est au plus bas depuis des décennies.

Pour toute truite arc-en-ciel introduite dans l'Arve ou dans le Rhône, la concurrence est donc faible, voire inexistante.

Si, pour une truite arc-en-ciel introduite, une polémique éclate, alors la levée de boucliers aurait dû porter sur la disparition des insectes aquatiques et des poissons, et non sur l'origine d'une espèce dont l'histoire récente montre que son impact est mineur et transitoire sur le plan écologique.

Pour tout pêcheur écolo et sédentaire, amoureux des milieux aquatiques genevois et de la vie qu'ils hébergent, excédé par ses appels en faveur des salmonidés indigènes demeurant sans réponse, au motif que le problème est complexe, multifactoriel, et tout et tout, la remise à l'eau de truites arc-en-ciel est une réjouissance ... et même la meilleure chose à faire. ... **CQFD !**



Future gestion du Rhône genevois : Champagne pour qui ?

Forcément, le Champagne va couler à flots dans les bureaux de l'administration genevoise et des SIG : l'OFEV a finalement accepté le plan de la future gestion du Rhône !!! Fini les éclusées. Enfin un Rhône au fil de l'eau, vive le fleuve retrouvé ! **Ah ben non, désolé, on avait mal compris** : finalement ce sera à peine 80 mètres cubes/seconde de débit minimal, la poursuite de la double modulation et avec ça, des vidanges tous les 4 ans !!! C'est vrai que c'est nul, mais comme auparavant c'était archi nul, les services concernés peuvent bien faire péter le champagne, ou bien ?

Ombres communs : la FSPG va réagir, mais différemment !

Vu l'absence de progrès réel en matière de protection des populations d'ombres communs du canton (vidanges du Rhône, éclusées, oiseaux piscivores, etc.) la FSPG a décidé de changer de stratégie, et cherchera pour tous les moyens à faire entendre raison à l'État, afin qu'il mette en œuvre une politique efficace en faveur de ces poissons fortement menacés. A bon entendeur, salut ! **(Suite dans le prochain numéro de l'Info-pêche ...)**

Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Natel: +4179 5123247



www.articles-peche.ch

versoix@articles-peche.ch

L'inquiétante situation des rivières comtoises

Christian Triboulet, vice-président de la Fédération de pêche du Doubs et le collectif SOS Loue Rivières Comtoises dressent un bilan très alarmiste et appellent une nouvelle fois encore tous les acteurs à la mobilisation (Source : www.pleinair.net - premier site d'actualités Franc-Comtois - 19.08.2020)

C'est une situation qui se répète, qui s'aggrave, et dont l'hémorragie semble difficile à contenir, dans le département du Doubs, la situation des rivières été très préoccupante. Les cours d'eau s'assèchent et l'activité piscicole s'appauvrit d'année en année. Et ce, en raison de deux phénomènes. Tout d'abord, le



Le lac de Chailleux à Villers le Lac

réchauffement climatique qui assèche les cours d'eau, provoquant, chaque été, de réelles inquiétudes dans le domaine de la gestion de la ressource en eau. La pollution est l'autre facteur qui aggrave la situation.

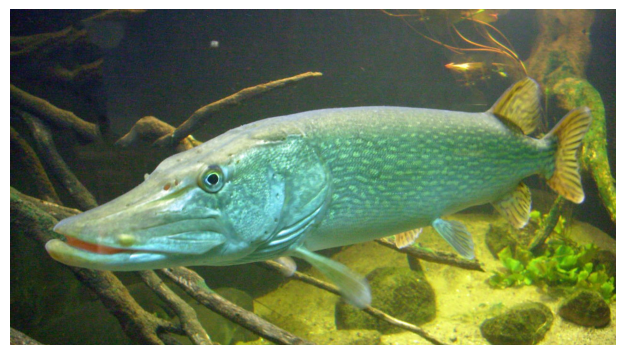
Politiques locales insuffisantes

Christian Triboulet et le collectif **SOS Loue Rivières Comtoises** (www.soslrc.com/) jugent les politiques mises en place bien insuffisantes pour contrecarrer cette situation. Les chiffres sont là pour le témoigner : les pêches

d'inventaire annuelles sont en constante régression et le cheptel piscicole diminue régulièrement, provoquant un intérêt moindre pour le tourisme tourné vers la pêche. Une situation identique est également constatée dans la pratique de cette discipline dans les rangs des pêcheurs locaux. Depuis les années 90, Christian Triboulet a constaté une division par 3 du nombre de touristes pêcheurs. Ce qui indéniablement a aussi un **impact sur l'activité économique départementale**.

Une **récente étude** de l'université Franche-Comté identifie **l'agriculture comme un des principaux acteurs responsables de cette dégradation**.

Lien vers l'étude : <https://chrono-environnement.univ-fcomte.fr/recherche/themes-actions-et-projets/article/2012-2020-bilan-d-etude-sur-l-etat-de-sante-des-rivieres-karstiques>

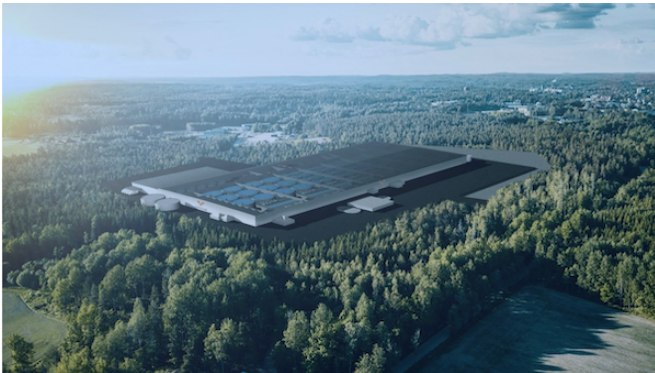


« SPECIAL SCANDINAVIE »

Pisciculture en mer : les lignes bougent

Source : Undercurrentnews (site d'info sur le secteur des produits de la mer)

Suède



La société « **Premium Svensk Lax** » va investir 95 millions d'euros dans la construction du premier élevage de saumon terrestre de Suède, qui représentera 20 % de la consommation totale de saumon du pays, selon l'entreprise. Les travaux préliminaires ont déjà commencé, et l'établissement devrait être prêt pour une production à grande échelle en 2024. Lorsqu'elle sera pleinement développée, la capacité de production de l'élevage sera de 10 000 tonnes de poissons entiers par an.

L'eau sera traitée et purifiée dans la station d'épuration de l'installation avant d'être acheminée vers la station d'épuration locale de Saffle. "Nous sommes les premiers à recevoir le feu vert des autorités suédoises pour une production de saumon « à l'intérieur des terres » respectueuse de l'environnement et rentable", a déclaré Per Linberg, nouveau président du conseil d'administration de Premium Svensk Lax.

Danemark

Le Parlement danois est sur le point d'entamer les discussions sur des modifications législatives qui visent à empêcher l'expansion de l'industrie de l'aquaculture en mer. Proposé par la ministre de l'environnement Lea Wermelin, deux projets de loi seront débattus : le premier veut en limiter la croissance, et le second à établir une surveillance plus efficace de l'aquaculture en mer existante. Le projet de loi exhortera **toute future aquaculture à avoir lieu dans des installations terrestres**.

"Notre environnement marin est sous pression, et je ne veux pas d'une aquaculture plus importante au Danemark. C'est un secteur où les poissons sont élevés dans des cages de filets en mer, et où les substances sont rejetées directement dans l'environnement aquatique, sans aucune sorte de nettoyage. Il est temps pour nous de corriger cela et d'assurer une surveillance efficace de l'aquaculture", a déclaré Mme Wermelin.

Il existe aujourd'hui 19 fermes aquacoles dans les mers danoises, qui élèvent principalement des truites. Actuellement, les fermes peuvent élever des moules autour de leurs élevages de salmonidés pour "compenser" les rejets en mer, mais le projet de loi en discussion abroge la base légale correspondante. Ainsi, s'il est adopté, il rendra difficile la croissance du secteur.

Le second projet de loi vise à donner à l'agence danoise de protection de l'environnement la responsabilité exclusive de la délivrance des permis et de la supervision des élevages ; actuellement, ces tâches sont réparties entre l'agence et sept municipalités différentes.



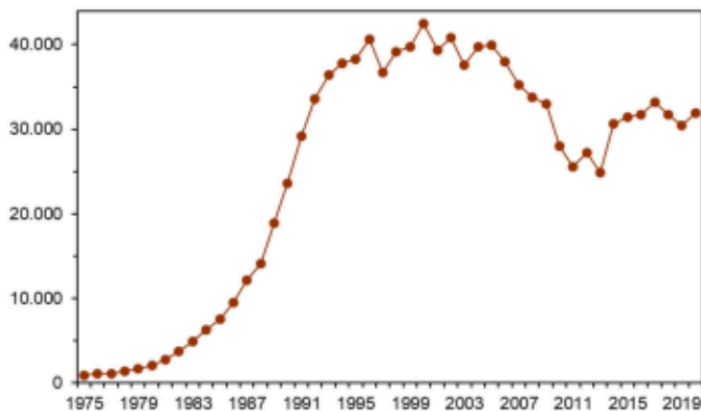
Danemark : un royaume ... « pourri » de cormorans

(MP) Nous avons lu le rapport sur les résultats du comptage annuel des cormorans au Danemark en 2020 ainsi que l'état des mesures de gestion. Ci-dessous un résumé.

En 2020, 31'964 nids (voir graphique ci-dessous) ont été dénombrés au Danemark. Il s'agit d'une augmentation de 4,8 % par rapport à 2019. Néanmoins, la population est plutôt stable depuis 2014, avec entre 30 500 et 33 200 couples nicheurs. Au total, 90 colonies de nidification ont été recensées en 2020. C'est 15 de plus qu'en 2019 et le plus grand nombre de colonies jamais enregistré dans le pays.

Cette augmentation des colonies peut s'expliquer par la détérioration des conditions de reproduction dans les colonies existantes en raison des mesures de gestion, de la prédation/perturbation par les pygargues à queue blanche ou d'autres causes naturelles.

Le ministère de l'environnement danois a mis en œuvre des mesures de gestion pour réduire le succès de la reproduction dans onze colonies en 2020 et a autorisé les propriétaires privés à entreprendre la gestion dans neuf autres colonies. En 2020, 3'695 nids ont été exposés à la gestion, principalement en empêchant l'éclosion des œufs par pulvérisation d'huile végétale ou en enlevant les nids. En outre, 291 cormorans ont été abattus autour de cinq colonies.



Et à Genève ?

En aval de Rolle : les fientes acides tuent les arbres aussi chez nous !



Il faut se rendre à l'évidence, la situation danoise est en passe de se reproduire sur le lac Léman et le Rhône genevois. De nouvelles colonies s'installent avec la bénédiction de l'Etat, par exemple aux « Cré-nées », un dortoir à cormorans à la limite des cantons de Genève et Vaud situé juste en amont de Port-Choiseul, où une zone d'interdiction de navigation a même été délimitée avec des bouées pour préserver les oiseaux du dérangement (!), car il s'agit d'une zone OROEM (Réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs). Ajoutons à cela que la prédation des cormorans va réduire à néant les populations restantes d'ombres communs, notamment sur l'Arve genevoise et l'Allondon. Alors que la Confédération a modifié le statut de menace de l'ombre puisque **depuis janvier 2021, il passe du statut de « menacé » à « fortement menacé »** sur la liste rouge. Les cantons devraient donc prendre des mesures pour protéger cette espèce de poisson. On n'en prend pas le chemin en protégeant ainsi les colonies de cormorans !

Des preuves ? En voilà encore une !

Vidéo prise le 18 octobre 2020 sur le Rhône genevois, juste en aval du Pont Sous-Terre (quai des Saules)

<https://www.youtube.com/watch?v=ok9rQfCQeoA>

Journal Suisse de la Pêche: automne 2020 (extraits)



Schweizerischer Fischerei-Verband
Fédération Suisse de Pêche
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca



Cormorans : finie la patience !

La Fédération Suisse de Pêche adopte une résolution.

La patience des pêcheurs est à bout, ils en ont définitivement assez des tactiques dilatoires des autorités et des défenseurs des oiseaux. L'Assemblée des délégués de la Fédération Suisse de Pêche a adopté une résolution.

La décision du tribunal administratif de Thurgovie, selon laquelle les cormorans de la région du Rhin supérieur ne peuvent être chassés, a fait déborder le vase. "C'est un revers majeur", a déclaré Samuel Gründler, de Schaffhouse, membre du bureau directeur de la FSP. "Nous assistons impuissants à la destruction de la population d'ombres communs qui s'est laborieusement reconstituée". L'administrateur Philipp Sicher souligne l'augmentation exponentielle de ces oiseaux piscivores au cours des dernières années. Le nombre de couples nicheurs est largement plus élevé que dans les régions comparables de Bavière et du Bade-Wurtemberg.

Le cormoran met en danger des poissons menacés

Les cormorans mangent énormément. En 2018, selon une projection de la FSP, les cormorans ont dévoré de 1'000 à 1'100 tonnes de poissons dans toute la Suisse - soit plus que les prises de tous les pêcheurs professionnels du pays ! L'ombre commun, qui figure sur la liste rouge des espèces menacées, est l'espèce qui souffre le plus de la pression alimentaire des cormorans. Dans le Rhin supérieur, entre l'Untersee et les chutes du Rhin, se trouve l'une des plus importantes populations d'ombres communs en Europe. Mais pour combien de temps encore ?

La patience des pêcheurs est à bout

La plaie des cormorans est connue depuis des années - et en fait, des possibilités d'action ont déjà été établies. Depuis 2005, le plan d'action de la Confédération stipule qu'un comité de résolution des conflits devra être mis en place dès qu'il y aura plus de 100 couples nicheurs. "C'est le cas depuis longtemps, mais rien ne se passe", a critiqué face aux délégués le président de la FSP et Conseiller aux États, Roberto Zanetti. Dans la résolution adoptée à l'unanimité, la FSP demande à la Confédération et aux cantons de mettre enfin en œuvre les mesures définies. Il s'agit notamment de règles claires permettant d'intervenir dans les zones de protection des oiseaux.



Engagement pour la pêche professionnelle

La FSP est co-fondatrice de la « Plateforme de la pêche lacustre »

Les cantons, les pêcheurs professionnels et la Fédération Suisse de Pêche (FSP) ont fondé ensemble la Plateforme de la pêche lacustre. Son objectif est d'associer les connaissances et la pratique, les déficits écologiques et les défis économiques et de développer des solutions.

Début 2019, le Conseil fédéral a publié le rapport "État des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche". Par la suite, des représentants des cantons, de la pêche professionnelle, de la pêche amateur et de la science se sont réunis en novembre 2019 pour la conférence intitulée : "Qu'est-ce qui ne va pas avec nos lacs ? - L'avenir de la pêche professionnelle sur les lacs suisses" (Journal Suisse de la Pêche de décembre 2019). Ils ont discuté des nombreux défis qui concernent l'écologie des lacs et la pêche. Parmi les mesures les plus urgentes, les participants à la conférence ont demandé la mise en place d'une plateforme nationale de dialogue, de transfert de connaissances et de travail sur des sujets spécifiques. Une plateforme nationale réunissant toutes les parties prenantes est nécessaire.

« Plateforme de la pêche lacustre »

Au milieu de l'année 2020, la Conférence des services cantonaux de la chasse et de la pêche CSF, la Fédération Suisse des pêcheurs professionnels SBFV, l'Association Suisse Romande des Pêcheurs professionnels ASRPP et la Fédération Suisse de Pêche FSP ont fondé la "Plateforme de la pêche lacustre". Cette plateforme est soutenue par l'Office fédéral de l'environnement OFEV et le Centre Suisse de Compétences pour la Pêche (CSCP) en assume la gestion. Dans une première phase, le mandat durera jusqu'au milieu de l'année 2023.

La FSP dans le comité de pilotage



Un comité de pilotage composé de six membres dirige la plateforme, définit les thèmes et met en place des groupes de travail pour y œuvrer. Lors de sa réunion constitutive du 10 septembre 2020, le comité de pilotage a élu **Frédéric Hofmann (photo - gauche)**, chef de la section chasse et pêche du canton de Vaud, en tant que président. **Reto Leuch (photo - droite)**, président de la SBFV, est vice-président de la plateforme. Les autres membres du comité de pilotage sont : Ilan Page, président de l'ASRPP ; Mirjam Ballmer, secrétaire générale adjointe du CSF ; Philipp Sicher, administrateur de la FSP ; Andreas Knutti, OFEV.



Objectif : Une vision pour la pêche lacustre

Dans une première phase, la plateforme fournira, entre autres, un aperçu des recherches et des projets en cours sur les lacs suisses concernant les corrélations entre le rendement des prises, le phosphate, les espèces exotiques envahissantes, le nitrate et l'évolution de la température. L'agenda comprendra également l'amélioration de la situation économique de la pêche professionnelle et le développement d'une vision pour la pêche lacustre. Enfin, la plateforme vise également à apporter une contribution importante à la résolution du problème des cormorans.





**VOUS NE VOYEZ
QU'À MOITIÉ TOUT
CE QUE NOUS FAISONS**

SCRASA contribue largement à la mise en place des paysages et ressources de demain. Notre urbanisme ainsi que notre sous-sol sont une richesse de technologies diverses, parfois innovantes, réalisées par nos équipes avec beaucoup d'engagement et de passion, dans le plus grand respect de notre environnement. SCRASA, à l'ère de la transition numérique et écologique dans un monde en perpétuel développement, c'est aussi un peu votre avenir.



www.scrasa.ch



***Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à la FSPG ?
Que BirdLife admette enfin qu'il y a beaucoup trop de cormorans en Suisse ?***

Sociétés membres :

Amicale TOS-Lémanique - Amicale des Pêcheurs du Lac APL - L'Hermance - Les Tanneurs - Les Bouvières
La Loutre (section pêche) - Amicale des Pêcheurs de la Touvière APT - Club Genevois de Pêche en Mer CGPM

DEMANDE D'ADHESION

(No 88 - Décembre 2020)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:

Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)

(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (contribution : min. 60.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours d'attestation de compétences (Brevet suisse du pêcheur sportif)

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

* entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

FSPG

AMICALE TOS-Lémanique

APL - Lac Léman

L'HERMANCE

LES TANNEURS

LES BOUVIERES

LA LOUTRE

AMICALE DE LA TOUVIERE

CLUB GENEVOIS PECHE EN MER

JIMENO Daniel

MAZZOLA Maurice

LUCHETTA Lydia

MONNEY Julien

FAVRE Michel

FURRER Valentin

BECK Stéphane

LEROY Stéphane

DOS SANTOS Manuel

d.jimeno@geneveopera.ch

maurice.mazzola@bluewin.ch

amicalepecheursapl@gmail.com

monneypecheur@gmail.com

mfavre@romandie.com

valentin@fspg-ge.ch

stephane.beck@gva.ch

s.leroyx1@gmail.com

masantos@bluewin.ch

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur www.fspg-ge.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche www.sfv-fsp.ch/?L=1

QR-Code vers le site Internet de la FSPG: =>

